



Autorisation de sortie/ Fiche médicale

Valable pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement



Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nom et adresse du responsable légal :

Classe :

Lien de parenté :

Téléphone :

Téléphone portable :

Régime :

- DP
- Interne
- Externe

N° de sécurité sociale de l'assuré : _ - _ - _ - _ - _ - _ -

N° de sécurité sociale de l'élève : _ - _ - _ - _ - _ - _ -

Fiche médicale

Traitement médical sur temps scolaire : NON OUI PAI l'année scolaire précédente

Particularités médicales ou consignes que vous souhaitez nous communiquer :

Si nécessaire, nous autorisons l'équipe éducative à donner à notre enfant (cocher si accord la ou les propositions suivantes) :

Efferalgan Doliprane Spasfon Vogalib Immodium

Votre enfant est-il allergique à :

Certains médicaments, lesquels :

Certains aliments, lesquels :

Autres (insectes, poussières ...) :

En cas d'urgence, si on ne peut contacter les responsables légaux par téléphone ou si le temps presse, nous autorisons la direction du lycée à prendre les mesures nécessaires (transport au pôle médical de Kério*, admission au pôle médical de Kério, soins, intervention chirurgicale ou transfert dans un service spécialisé, sortie après autorisation médicale).

*Le transport est à la charge des familles / Si impossibilité d'obtenir un transport par taxi ou ambulance VSL, nous dégageons entièrement la responsabilité du personnel de l'établissement qui pourrait être amené à effectuer ce transport.

Autorisation de sortie / pour tous les élèves

Autorise

Autorise

N'autorise pas
Mon enfant à quitter l'établissement
Sur les heures de permanence situées
En début et fin de journée

N'autorise pas
Mon enfant à quitter l'établissement
pendant la pause de midi entre 12 h 00
et 13 h 25

Ces autorisations de sortie ne sont pas valables pendant les permanences situées entre deux heures de cours, en cas de devoirs ou de cours occasionnels placés sur des permanences et lors d'activités obligatoires (spectacles, animations) sur le temps scolaire.

Autorisation de sortie / Internat

Autorise

N'autorise pas
Mon enfant à sortir librement à Pontivy le mercredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 (pas de sortie sur la pause du midi).
Les élèves avant cours le mercredi après-midi peuvent sortir jusqu'à 18 h 30.

Sauf demande expresse de modifications de ma part, ces déclarations sont valables pour toute la scolarité de mon enfant dans l'établissement.

Fait à _____ le _____ Signature des représentants légaux :